

adjoints des gouvernements, huit des employés et huit des patrons sont élus pour une durée de trois ans. Le Conseil d'administration se réunit trois fois l'an et voit à l'administration générale du travail du Bureau et des divers comités et commissions de l'Organisation, en plus d'établir le budget et de déterminer les programmes des conférences annuelles. Le représentant canadien auprès du Conseil d'administration est le sous-ministre fédéral du Travail, Arthur MacNamara.

La Conférence internationale du Travail a tenu 35 sessions et adopté 103 conventions et 95 recommandations visant une foule de sujets: relations industrielles, liberté d'association, heures de travail, repos hebdomadaire, congés payés, salaire minimum, travail de nuit des femmes et jeunes personnes, hygiène et sécurité industrielles, indemnisation des accidentés, conditions de travail des marins et des débardeurs, assurance-chômage et assurance-maladie, problèmes de la main-d'œuvre, protection des ouvriers itinérants et plusieurs autres aspects des problèmes d'ordre industriel et social. Les États membres ont adopté, à venir jusqu'en mars 1953, environ 1,350 conventions et les recommandations ont été d'un précieux secours dans l'établissement des programmes nationaux d'amélioration industrielle et sociale.

En 1952, outre la 35^e Conférence annuelle, l'OIT a tenu les réunions suivantes: trois sessions du Conseil d'administration, les sessions du Comité industriel de métallurgie, le comité industriel du fer et de l'acier, le Comité industriel des apprêteurs de produits chimiques, et le Comité industriel du pétrole; la Cinquième conférence régionale des États membres d'Amérique; la Conférence interaméricaine de sécurité sociale; la Conférence technique de la main-d'œuvre d'Amérique latine; les réunions du Comité consultatif des employés à salaire et des travailleurs professionnels, le Comité des spécialistes en application des Conventions et Recommandations, la Commission conjointe maritime, le Comité conjoint de l'OIT/OMS de la santé professionnelle, le Comité consultatif d'Asie, le Comité des spécialistes en productivité, et le Comité des spécialistes en prévention et en suppression de la poussière, dans l'exploitation des mines, le creusage des tunnels et l'exploitation des carrières.

Les réunions suivantes de l'OIT étaient prévues pour 1953: la 36^e Conférence annuelle; trois sessions du Conseil d'administration; les sessions du Comité industriel des textiles, le Comité industriel du bâtiment, du génie civil et des travaux publics, et le Comité industriel des houillères; une Conférence régionale d'Asie; une Conférence préliminaire des spécialistes en statistiques et les réunions du comité des plantations, le Comité de l'ONU/OIT sur les travaux forcés, le Comité agricole permanent, le Comité des spécialistes en modalités de paiement par suite de l'industrie de la construction, le Comité conjoint de l'OIT/OMS sur l'hygiène des marins, et le Comité des spécialistes en application des Conventions et des Recommandations.

Le Canada est représenté à la plupart des réunions de l'OIT; des comptes rendus des discussions et des décisions figurent de temps à autre dans la *Gazette du Travail*.

Le Canada a ratifié 18 des conventions de l'OIT, dont 12 portent sur le travail maritime et dans les ports. Le ministère du Travail, à titre d'agent de liaison avec l'Organisation internationale du travail, est chargé de faire parvenir à l'Office les rapports annuels des conventions ratifiées de même que les rapports périodiques concernant plusieurs autres problèmes industriels et sociaux. Le ministère tient aussi les gouvernements provinciaux, les associations d'employeurs et d'employés et le public en général au courant de l'activité de l'OIT. De la sorte et d'autres façons, le Canada continue de s'acquitter des obligations qui lui incombent, étant donné qu'il est un des principaux États membres de l'Organisation internationale du Travail.